

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, M. Gérard PERALEZ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. Gérard ROUBIO procuration à M. Claude OSMONT, Mme Marie-Nadine GONZALEZ procuration à Mme Sandra ROSSELL, M. Jean DOUTE procuration à M. Claude BUSTO,

Absente excusée : Mme Georgette LAURENT

Absent : M. Robert SUBIAS

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 13
Nombre de Membres présents : 10	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 13	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°28/2025

Budget lotissement - exercice 2025 - Décision modificative n°1 de révision de crédits

M. le maire expose au Conseil municipal que depuis plusieurs années le budget lotissement souffre d'un non remboursement par Carcassonne Agglo de la viabilité de certains lots. Le comptable public après de nombreuses recherches a retracé un historique. Il explique qu'il y a lieu d'annuler le titre 1/2016 émis pour un montant de 9017.09 € sur le budget lotissement, à l'encontre de la CC Piémont d'Alaric, car il fait doublon avec le titre 4/2015 émis pour 7514.24 €. En effet, la CC Piémont d'Alaric a réglé le titre 4/2015 en ajoutant 20% de TVA soit un paiement de 9017.09 €, somme qui a fait l'objet du titre 1/2016. En conséquence, le titre 1/2016 doit être annulé par l'émission d'un mandat de 9017.09 € au c/ 673, qui permettra de solder le titre 4/2015 et de rembourser le trop versé de 1502.85 € à Carcassonne Agglo, celle-ci se substituant à Piémont d'Alaric.

Pour cela, il est nécessaire de passer les écritures suivantes :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	0.00 €	-7 514.24 €	9 017.09 €	1 502.85 €
67 Charges spécifiques	0.00 €	0.00 €	9 017.09 €	9 017.09 €
673/67	0.00 €	0.00 €	9 017.09 €	9 017.09 €
68 Dotations aux provisions	7 514.24 €	-7 514.24 €	0.00 €	0.00 €
681/68	7 514.24 €	-7 514.24 €	0.00 €	0.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	22 931.36 €	0.00 €	1 502.85 €	24 434.21 €
75 Autres produits de gestion courante	22 931.36 €	0.00 €	1 502.85 €	24 434.21 €
757351/75	15 417.12 €	0.00 €	1 502.85 €	16 919.97 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20250626-capendu_25_D28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025
Affichage : 30/06/2025

Ces opérations impactent le budget communal de la manière suivante :

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	7 514.24 €	-7 514.24 €	9 017.09 €	9 017.09 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	22 931.36 €	0.00 €	1 502.85 €	24 434.21 €

Ayant entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par vote ordinaire à main levée, d'entériner cette décision modificative n°1 de révision de crédits du budget lotissement.

Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2025

La Secrétaire de séance,
Élisabeth ALLEMANY

Le Maire,
Claude BUSTO




M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20250626-capendu_25_D28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025
Affichage : 30/06/2025